



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 53
No.: 53

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 30 JUIN 1980

LE CANADA SIGNE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CAOUTCHOUC NATUREL

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui à Singapour que le Canada venait de signer à New York l'Accord international sur le caoutchouc naturel. D'une durée de cinq ans, cet accord entre producteurs et consommateurs doit stabiliser les cours du caoutchouc naturel au moyen d'un stock régulateur et d'un stock régulateur d'urgence financés et contrôlés par les parties contractantes. Un Conseil sera chargé d'administrer les dispositions de l'accord.

Important producteur de caoutchouc synthétique, le Canada croit que cet accord profitera non seulement aux consommateurs et aux producteurs de caoutchouc naturel mais aussi à l'industrie du caoutchouc synthétique. Le Canada a participé au cours des deux dernières années aux négociations qui, sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ont abouti à la conclusion de l'accord. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait observer que c'était là un autre exemple des consultations régulières entre le Canada et les membres de l'ANASE*.

-30-

* L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est regroupe l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande.